

## L'ANGOLA EXONERE ET SIMPLIFIE LE TOURISME VISITE CERTAINS PAYS

Le Gouvernement de l'Angola, par un décret présidentiel a décidé d'exempter les visas touristiques jusqu'à 30 jours par entrée et 90 jours par an dans quatre pays du continent africain et un en Asie, sur la base du principe de réciprocité relations diplomatiques.

Dans le même diplôme, des procédures pour la simplification des actes administratifs pour l'octroi de visas aux citoyens de 35 pays, respectivement, en Afrique (9), en Amérique (8), en Asie (7), en Europe (8) et en Océanie (3), dont la liste est jointe :

### LISTE NOMINALE D'EXEMPTION ET SIMPLIFICATION DES VISAS

#### AFRIQUE

République du Botswana  
République de Maurice  
République des Seychelles  
République du Zimbabwe

#### ASIE

Singapour

### SIMPLIFICATION DES VISAS

#### AFRIQUE

Royaume du Lesotho  
République de Madagascar  
République du Malawi  
République du Cap-Vert  
République de São Tomé et Príncipe  
Royaume du Maroc  
Royaume du Swaziland  
République démocratique populaire d'Algérie  
Venezuela  
République de Zambie

#### AMÉRIQUE

République d'Argentine  
République orientale de l'Uruguay  
République fédérative du Brésil  
Domaine du Canada  
République du Chili  
République de Cuba  
États-Unis d'Amérique  
République bolivarienne du

#### ASIE

République de Corée du Sud  
Émirats arabes unis  
République populaire de Chine  
oriental  
République de l'Inde  
République d'Indonésie  
Etat d'Israël  
État du Japon

#### OCEANIE

Communauté d'Australie  
Royaume de Nouvelle-Zélande  
République démocratique du Timor

## **EUROPE**

Tous les pays de l'Union européenne

Royaume de Norvège

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

République d'Islande

Principauté de Monaco

Fédération de Russie

Conseil fédéral suisse

État de la Cité du Vatican